



Assemblée communale ordinaire du 06 décembre 2016

Présidence : M. Jean-Marc Piguet, Syndic

Membres présents : 62 citoyennes et citoyens,
2 personnes sans droit de vote, dont 1 personne mineure.

Mardi 06 décembre 2016, 20h00

M. Jean-Marc Piguet, Syndic, ouvre cette assemblée qui traitera principalement du budget 2017 et formule les salutations d'usage aux personnes présentes.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de scrutateurs :

Scrutateur table 1 et 2 : Mme Marie Josée Brodard

Scrutateur table 3, 4 et la table du Conseil communal : M. Claude Pasquier

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et des scrutateurs est valablement constitué. M. le Syndic demande à la secrétaire communale de tenir le procès-verbal des délibérations. A cet effet, il informe que l'assemblée est enregistrée.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant ces cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs. Les personnes qui désirent le scrutin secret sont priées d'en faire la demande avant chaque vote.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué en tout-ménage officiel, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 47 du 25 novembre 2016.

Le tractanda suivant est proposé. Les documents d'usage ont été déposés à l'administration communale et sur le site internet où chaque citoyen avait la faculté de les consulter. M. le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation et l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

Tractanda

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016
2. Budget 2017 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. Investissement complémentaire 2016 : Véhicule utilitaire communal
4. Budget communal 2017
 - a) présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - b) rapport et préavis de la commission financière
 - c) vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
5. Présentation du plan financier 2017-2021
6. Réception des jeunes citoyens nés en 1998
7. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition à l'administration communale et sur notre site internet.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016

Aucune remarque ni observation n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité, à raison de 62 oui.

2. Budget 2017 du Foyer St-Joseph

Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Le règlement du foyer stipule que l'assemblée communale décide du budget sur préavis de la commission financière. La parole est donnée à la présidente du Foyer, Mme Marie-Claude Descloux pour la présentation du budget de fonctionnement et d'investissement 2017. Elle tient à présenter M. Jean-Pierre Jaquet, Directeur du Foyer St-Joseph.

Le budget de fonctionnement prévoit un léger excédent de produits de CHF 855.00 pour un montant total de charges de CHF 4'017'929.00 dont CHF 3'382'429.00 de frais de personnel, charges sociales, charges annexes et prestations de tiers. Produits : CHF 4'018'784.00 dont CHF 3'599'284.00 en secteur médicalisé.

Le budget d'investissement prévoit les dépenses suivantes :

- Mesures compensatoires pour la sécurité au feu et voies de secours	CHF 76'877.40
- Achat d'un élévateur	CHF 5'600.00
- Mise à niveau de la central d'appel malade	CHF 12'000.00
- Remplacement de quinze lits de soins électriques (dont un report d'investissement de 2015 : cinq lits pour un montant de CHF 15'000.00)	CHF 48'600.00
- Projet d'agrandissement – crédit d'étude : report d'investissement 2015	CHF 65'000.00

Le total de ces investissements est de CHF 208'077.40.

Rapport de la commission financière

M. Stéphane Meyer, président, procède à la lecture du rapport de la commission financière. Les informations nécessaires au contrôle de ce budget ont été données. Le budget est cohérent avec les comptes 2015 et le budget 2016. Afin de garantir la sécurité des résidents ainsi que du personnel, certains travaux sont nécessaires et exigés par l'ECAB. La commission financière remercie M. Jaquet pour le temps qu'il a consacré à expliquer le fonctionnement du Foyer ainsi que les réponses apportées aux membres de la commission financière. Cette dernière préavise favorablement ces budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 du Foyer St-Joseph et propose à l'assemblée communale de bien vouloir les accepter.

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 du Foyer St-Joseph

Aucune remarque n'étant formulée, les budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

3. Investissement complémentaire 2016 : véhicule utilitaire communal

Il est inhabituel de faire voter un investissement déjà effectué, mais ce mode de faire est imposé par la loi : le Conseil communal avait la possibilité, soit de convoquer une assemblée communale extraordinaire juste pour cet objet, soit de le faire approuver lors de l'assemblée ordinaire suivante. Au vu du montant investi, le Conseil communal a opté pour la seconde solution.

M. Nicolas Gremaud, Conseiller communal responsable de l'édilité, présente cet investissement complémentaire.



Au mois de juillet, M. Yann Florey, vendeur pour la maison Boschung à Schmitten, nous a informé que la ville de Lausanne changeait une vingtaine de ses véhicules, dont plusieurs porte-outils de type Pony. Les véhicules étaient dans un excellent état d'entretien et régulièrement suivis pour des services par la maison Boschung.

Une fois l'offre de M. Florey étudiée par le Conseil communal, nous sommes allés, M. Yves Zbinden et moi-même, voir ce véhicule à Schmitten. Nous avons en effet constaté le très bon état de cette machine et avons pu découvrir une multitude d'accessoires, eux-aussi d'occasion, afin d'équiper ce porte-outils.

Un tel engin, est spécialement conçu pour les travaux d'édilité. Il est compact et très maniable. Il est équipé d'un pont basculant 3 côtés et de plus, dans notre cas, d'une balayeuse-aspirateur, de notre ancienne lame à neige avec saleuse et d'une rampe de lavage avec une citerne de 2000 litres d'eau.

La commune de Vaulruz est équipée depuis plusieurs années de la même machine et en est très satisfait. Si d'autres accessoires nous intéressaient à plus ou moins long terme, un achat en commun serait tout à fait envisageable.

M. Florey nous a informé que plusieurs autres communes étaient intéressées et qu'une décision devait être prise assez rapidement. Notre intérêt était là, malheureusement aucun montant n'avait été alloué au budget d'investissement 2016 pour l'achat d'un tel véhicule.

Nous avons donc présenté l'investissement à la commission financière qui nous a donné son feu vert pour l'achat du véhicule et de ces trois accessoires.

Le montant pour l'achat de ce véhicule utilitaire d'occasion s'élève à CHF 57'384.00.

Pour information, le même engin avec cet équipement neuf coûte environ CHF 230'000.00.

Ouverture à la discussion

Gérald Sudan : le tracteur a-t-il été vendu ?

Jean-Marc Piguet : le tracteur n'est pas encore vendu, il le sera dans un deuxième temps, après la saison hivernale, pour être sûr que tout fonctionne avec le Pony. Le tracteur ne donnait pas entière satisfaction

Vote pour l'investissement complémentaire : véhicule utilitaire communal

Cet investissement complémentaire 2016, d'un montant de CHF 57'384.20, est approuvé à main levée, à l'unanimité.

4. Budget communal 2017

Budget de fonctionnement

Il était à disposition dans son intégralité à l'administration communale durant les heures d'ouverture et sur le site internet. M. le Syndic présente les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Charges CHF 459'408.00

Produits CHF 55'277.00

01. *Assemblées, Conseil communal* : conseillers communaux CHF 58'000.00. Le tarif en vigueur pour la période législative 2016-2021, qui n'a pas été modifié depuis 2001, est le suivant :

Jetons de présence CHF 75.00/heure

Vacation CHF 30.00/heure.

02. *Administration générale* : le personnel de l'administration ne changera pas en 2017. Un poste d'apprenti(e) a été budgété dès l'été 2017. La mise à jour de la téléphonie à la nouvelle norme VOIP, ainsi que l'installation du Wifi public à La Scierie et à La Lisière, sont inclus dans ce budget pour un montant de CHF 11'000.00.

Le coût total de l'administration de CHF 404'131.00 correspond à 7.6% des charges de la commune.

1. Ordre public

Charges CHF 96'183.00

Produits CHF 47'409.00



10. *Protection juridique* : la nouvelle loi sur la Protection de l'Enfant et de l'Adulte (LPEA) a imposé aux communes de mettre en place une structure professionnelle de curatelle. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les communes de la Sionge et de la Rive-Gauche offrent ce service en commun dans les locaux de l'ancienne poste de Vulruz. Pour la commune de Sâles, il en résulte une charge de CHF 33'627.00 pour 2017, en légère diminution.

14. *Police du feu* : Le CSPI, dont la comptabilité est externe, présente un budget équilibré. La charge supplémentaire concerne les frais de la centrale d'alarme d'un montant de CHF 2'100.00. Nous sommes le seul corps de sapeur-pompiers du district où la taxe, la plus basse de la Gruyère avec CHF 100.00 par habitant, couvre les charges.

15. *Militaire* : Participation au stand de tir d'un montant de CHF 2.50 par habitant.

16. *Protection civile* : CHF 5'606.00 en charges pour la participation à la PC intercommunale et le versement au fond de réserve PC. Les contributions de remplacement des abris PC n'apparaissent plus en produits car elles sont versées directement au nouveau fond cantonal.

17. *Protection de la population* : CHF 4'021.00 pour la participation à l'ORCOC intercommunal. En charges, le montant global puisque la comptabilité est faite à Sâles et en produits, le montant de la participation des deux autres communes.

2. Enseignement et formation

Charges CHF 1'739'753.00

Produits CHF 145'745.00

Il s'agit d'une prestation liée c'est-à-dire que le canton facture en fonction de la population légale.

20. *École enfantine* : CHF 113'988.00 participation aux dépenses cantonales. Ce sont des charges liées.

21. *Cycle scolaire obligatoire* : CHF 1'148'287.00 participation aux dépenses cantonales (charges liées), et aux activités et fournitures scolaires.

Nouveau dans ce compte : En charges, la participation de la commune à l'accueil extra-scolaire (AES) et, en charge et en produits, CHF 70'000.- pour les salaires de l'AES gérés par la commune (avant dans le compte affaires sociales).

22. *Écoles spécialisées* : CHF 239'225.00 contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie, il s'agit également de charges liées.

23. *Formation professionnelle* : CHF 42'600.00 participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

29. *Administration et bâtiments scolaires* : CHF 195'653.00 pour les salaires des concierges des écoles, le bureau de la RE, l'achat des fournitures scolaires, la maintenance informatique et les bâtiments. Des travaux d'entretien des bâtiments scolaires sont prévus et budgétés. CHF 75'745.00 de produits sont constitués essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

Charges CHF 309'379.00

Produits CHF 24'528.00

30. *Culture* : CHF 57'884.00 pour la participation au Conservatoire liée au nombre d'élèves de la commune (en forte hausse pour 2017 : +40,8%) et le soutien aux sociétés locales pour un montant de CHF 15'000.00.

34. *Centre sportif* : CHF 224'359.00 pour la conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien, ainsi que la prise en compte des intérêts de la construction de la salle polyvalente. En produits, la location de la nouvelle salle estimée pour 2017 à CHF 24'028.00.

35. *Autres loisirs* : CHF 27'136.00 pour la bibliothèque, les passeports vacances, auxquels vient se rajouter la participation communale à la régionalisation des sports, votée en assemblée communale du 23 avril 2014 (CHF 21'136.00 pour 2017).

4. Santé

Charges CHF 500'379.00



Produits CHF 0.00

Ce compte est constitué essentiellement de charges liées c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales facturées selon une clé de répartition.

40. *Hôpitaux* : CHF 53'394.00 il s'agit des frais d'investissement de l'Hôpital de la Gruyère, les frais de fonctionnement étant maintenant pris en charge par le canton, pour CHF 40'483.00. Au budget, l'amortissement de l'hôpital de Riaz, jusqu'en 2018, et un montant de CHF 12'911.00 qui concerne la part aux ambulances du district.

41. *Homes médicalisés* : CHF 288'396.00 c'est la contribution de la commune pour les citoyens résidant dans les homes (Foyer St-Joseph et autres) et de charges liées pour les soins spéciaux.

44. *Soins ambulatoires* : CHF 157'089.00 pour les soins à domicile, puériculture (uniquement charges liées). Les frais ont doublé en 10 ans.

46. *Service médical des écoles* : Le service dentaire scolaire n'est plus facturé aux communes. Seul reste les subventions aux soins dentaires selon le règlement communal, pour un montant de CHF 1'500.00.

5. Affaires sociales

Charges CHF 607'775.00

Produits CHF 1'420.00

54. *Accueil de la petite enfance* : CHF 22'200.00 les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles au nombre d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil. Le subventionnement de la structure AES La Courte Echelle est maintenant porté au chapitre des écoles, c'est une exigence du Service des communes, ce qui justifie la différence de montants par rapport au budget 2016.

55. *Invalidité* : CHF 347'353.00 il s'agit de charges liées cantonales.

57. *Homes* : il n'y a pas de déficit budgété pour le Foyer St-Joseph. Aucun déficit n'a été enregistré depuis 2013.

58. *Assistance* : CHF 238'222.00 charges liées cantonales qui concernent essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère (CHF 188'206.00) et au Fonds cantonal pour l'emploi (CHF 21'705.00). Les charges ont doublé en 5 ans.

6. Transports et communications

Charges CHF 390'743.00

Produits CHF 42'409.00

62. *Routes communales et génie civil* :

Déneigement : CHF 50'000.00, moyenne des dépenses des 10 dernières années, comme en 2016.

Entretien des routes : CHF 10'000.00 (plan quinquennal d'entretien des routes en cours).

Imputations internes de l'amortissement : amortissements obligatoires pour près de CHF 85'000.00.

Autres charges : frais d'éclairage public, frais d'entretien des véhicules communaux, salaires et prestations sociales de l'employé de l'édilité.

Produits : CHF 42'409.00.- il s'agit des imputations internes pour l'utilisation de l'employé de l'édilité dans d'autres dicastères, la répartition est adaptée chaque année.

65. *Trafic régional* : part aux dépenses cantonales (transports publics), soit une charge liée de CHF 43'197.00 et nouvelle charge pour le fonds fédéral des infrastructures ferroviaires de CHF 9'478.00.

7. Environnement

Charges CHF 702'169.00

Produits CHF 602'570.00

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

71. *Protection des eaux* : CHF 231'225.00 le budget tient compte du nouveau règlement communal, mais le résultat final est équivalent aux années précédentes.



72. *Ordures ménagères* : CHF 160'648.00 l'augmentation de la taxe de base de CHF 40.00 à 60.00 par année décidée en 2015, nous permet de couvrir correctement nos charges. Nous avons ainsi une couverture de 90% pour 2017.

75. *Corrections des eaux, digues* : CHF 26'815.00 La nouvelle loi cantonale sur les eaux a reporté sur les communes l'entretien des ruisseaux. Les fortes pluies que nous subissons nous imposent des travaux d'entretien et de protection budgetés dans ce chapitre.

79. *Aménagement du territoire* : CHF 56'999.00 essentiellement la participation à l'ARG pour CHF 30'099.00, les amortissements des coûts de notre PAL, les frais d'urbaniste et permis de construire.

8. Economie

Charges CHF 21'645.00

Produits CHF 43'366.00

80. *Agriculture* : le paiement et le remboursement des diminutions des aires agricoles.

81. *Forêts* : la part au bénéfice 2017 du Triage forestier est prévue à hauteur de CHF 19'924.00 (en augmentation).

83. *Tourisme* : CHF 4'500.00 de cotisation ATG (Association Tourisme de la Gruyère).

84. *Scierie* : CHF 11'135.00 en charges, les frais de conciergerie et d'entretien et CHF 23'142.00 en produits pour la location estimée. Ce budget est prudent.

9. Finances et impôts

Charges CHF 477'589.00

Produits CHF 4'414'186.00

90. *Impôts* :

Personnes physiques : CHF 2'795'000.00

Personnes morales : CHF 140'000.00 (en diminution de plus de CHF 110'000.00 par rapport à 2016)

Contribution immobilière : CHF 200'000.00

Impôts sur les véhicules : CHF 113'000.00

Solde = divers impôts (gains immobiliers, mutations, successions, donations, etc.)

93. *Péréquation* : CHF 325'819.00 montant total de la péréquation financière intercommunale, introduite en 2011. Après plusieurs années de diminution de ce montant, une augmentation de CHF 17'916.00 en 2017).

94. *Gérance fortunes et dettes* :

En charges : les frais de compte, intérêts et amortissements obligatoires pour CHF 346'812.00 et les charges et entretiens des immeubles de la commune pour CHF 106'627.00.

En produits : les imputations internes des intérêts et amortissements pour CHF 344'012.00, les loyers et charges des immeubles pour CHF 239'467.00 et parchets communaux pour CHF 71'500.00.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2017 prévoit un bénéfice estimé de CHF 71'887.75.

Budget d'investissement 2017

2. Enseignement et formation

CHF 103'000.00 qui correspond au report du solde de l'investissement pour la mise aux normes des chauffages et des citernes des bâtiments scolaires (CHF 125'000.00) voté au printemps 2015.



6. Transports et communications

Report du solde d'investissement de CHF 650'000.00 voté le 29 avril 2014 pour le plan quinquennal d'entretien des routes communales. La 3^{ème} et ultime étape du plan quinquennal aura lieu en 2017.

7. Environnement

79. Plan d'aménagement

Le PAL a été adapté suite à la nouvelle LATeC 2010, pour CHF 3'200.00 (report du solde des CHF 50'000.00 votés au budget 2012). Le PAL est en cours de consultation pour approbation à Fribourg depuis maintenant un an et demi.

Pour conclure, le budget d'investissement 2017 se solde avec un excédent de charges de CHF 446'200.00 qui ne sont que des reports d'investissements en cours. Aucun nouvel investissement n'est présenté pour 2017.

Rapport de la commission financière

Dans sa séance du 29 novembre dernier, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement et d'investissement 2017 de la commune de Sâles. Pour un total de produits de plus de CHF 5'300'000.00, le budget de fonctionnement présente un bénéfice d'environ CHF 72'000.00. Nous constatons que certaines charges sont en hausse et certains produits en baisse. Les charges liées sur lesquelles la commune n'a pas la maîtrise, il est à relever certaines charges marquantes, à savoir : l'entretien des ruisseaux maintenant à la charge de la commune pour environ CHF 27'000.00, la participation au conservatoire qui a augmenté de plus de 40 % à CHF 38'000.00, l'adaptation obligatoire de la téléphonie et l'installation du Wifi public dans les salles communales pour CHF 15'000.00. La diminution dans les produits d'environ CHF 110'000.00 concernant l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Globalement toutefois, le budget 2017 est cohérent avec les comptes 2015 et avec le budget 2016. Quelques points pour le budget d'investissement : il ne présente que des investissements reportés des années précédentes, acceptés formellement par l'assemblée communale.

La commission financière tient à remercier Messieurs Piguet, Hassler et Gendre pour la clarté de leurs explications et leur connaissance des dossiers. Merci d'une manière plus générale au Conseil communal de gérer judicieusement le patrimoine communal, avec une marge de manœuvre qui semble toujours plus réduite. La commission financière préavise favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissement 2017 et propose aux citoyennes et citoyens présents de les accepter.

Approbation du budget de fonctionnement 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le budget de fonctionnement 2017 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

Approbation du budget d'investissement 2017

Aucune remarque n'étant formulée, le budget d'investissement 2017 est approuvé à main levée, à l'unanimité.

5. Plan financier 2017-2021

La nouvelle loi sur les communes du 16 mars 2006 impose la mise en place d'un plan financier, c'est en quelque sorte un tableau de bord pour le Conseil communal. Nous avons le plaisir de vous présenter le 7^{ème} plan financier de la commune. Il est réactualisé que fois que nécessaire, mais au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal puis la commission financière donne son préavis. Ce plan financier ne doit pas être approuvé par l'assemblée communale mais il est présenté pour information.

M. le Syndic passe la parole à M. Nicolas Hassler, responsable du dicastère des finances.

Alors que le budget est une vision à court terme, la planification financière donne la possibilité de se projeter sur plusieurs exercices. Les cinq derniers comptes bouclés, à savoir 2011 à 2015, servent de base. Le but de la planification financière est de déterminer dans quelle mesure le compte de fonctionnement est à même de couvrir les coûts induits par de nouveaux investissements ou de nouvelles tâches.

Les modifications législatives cantonales décidées au niveau régional peuvent avoir des répercussions positives ou négatives sur les finances communales.



A notre connaissance, il convient de tenir compte des éléments suivants pour établir le plan financier communal 2017-2021 :

- Suite à la modification de la Loi scolaire, les frais de transports devront être prise en charge de manière partielle dès 2018, puis totale dès 2019.
- En 2019, les coûts du nouveau CO3 devront également être pris en charge, le montant estimé est de l'ordre de CHF 77'000.00.
- Nous avons également tenu compte des coûts du Centre régional sportif sur lequel nous aurons à nous prononcer prochainement.
- En 2018, la dernière tranche pour l'Hôpital de Riaz sera versée.
- Les nouvelles charges sont nettement plus importantes que les diminutions prévues.
- Au niveau communal, il convient de tenir compte des investissements déjà votés, soit l'assainissement des chauffages et le plan quinquennal d'entretien des routes. Les charges découlant de ces investissements ont été intégrées dans le plan financier à partir de 2019.

Dans le cadre de la planification financière 2017-2021, le Conseil communal a validé un programme d'investissements. Ce dernier tient compte des souhaits exprimés par les citoyens, des projets qui seront présentés et votés en assemblées communales, ainsi que des travaux nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures communales :

- Crédit complémentaire pour l'assainissement des chauffages
- Projet de trottoir à Romanens (quartier de la Grotte)
- Création d'un studio à l'école de Romanens
- Réfection de l'aire de jeux de la cour d'école de Sâles
- Nouveaux locaux pour la voirie
- Réfection de la place de parc du restaurant de la Couronne
- Entretien lourd des ruisseaux de la Joux des Ponts et Romanens

Le programme d'investissements a également comme objectif de faire réfléchir sur les priorités que l'Exécutif souhaite présenter à plus ou moins long terme à l'assemblée communale. A ce jour, ces projets sont plus ou moins aboutis.

	2017	2018	2019	2020	2021
Marge nette d'autofinancement (selon estimation)	71'793	54'246	-138'333	-148'045	-156'754
Intégration des charges suite aux investissements		-26'218	-93'505	-116'005	-116'005
Autofinancement (- insuffisance)	71'793	28'027	-231'838	-264'050	-272'759

En l'état actuel, nous constatons que l'intégration du programme d'investissements 2017-2021 dans le budget de fonctionnement fait apparaître un manque d'autofinancement, soit une diminution de la fortune, dès 2019. L'effet de l'augmentation d'impôts décidée en 2015 n'est pas aussi positive sur le long terme qu'escompté.

Quelques chiffres clés pour se projeter :

La dette par habitant se situe à CHF 1'184.65, ce qui peut être qualifié de raisonnable, la moyenne cantonale étant de CHF 1'687.00.

La moyenne des impôts par contribuable de notre commune est de CHF 3'584.93 alors que la moyenne du district se situe à CHF 3'998.97.

L'IPF (indice de potentiel fiscal), calculé sur la base des 8 types d'impôts réguliers, diminue alors qu'il n'a pas encore été tenu compte de la perte de certains contribuables dans ce calcul.

Ce qui veut dire que notre marge de manœuvre devrait aller en diminuant, la part du montant reçu de la péréquation financière et la diminution de notre participation aux dépenses régionales ne compensant pas intégralement cette diminution.



Il convient de tenir compte d'autres inconnues :

La réforme III des entreprises aura des effets sur les finances communales, soit directement sur le revenu des personnes morales, soit indirectement par le biais de la participation intercommunale. Les communes ayant actuellement un IPF (indice de potentiel fiscal) élevé en raison des revenus des sociétés, participeront moins à la clé de répartition des associations régionales (CO, ARG et Réseau santé).

La révision de la péréquation financière est en cours. A la demande de certains, il a été demandé de tenir compte de l'augmentation des frais de transports scolaires qui vont grever de manière importante les budgets des années à venir. Il a également été demandé de tenir compte des coûts d'entretien des routes communales. Nous, Commune de Sâles, sommes particulièrement touchés par cette problématique, notre population étant répartie sur un territoire vaste et avec un réseau routier important, subissant des conditions météorologiques parfois difficiles.

Bien que les coûts élevés de ces charges aient été reconnus, le groupe de travail actuel, composé essentiellement de grosses communes centres, a écarté ces deux éléments sous prétexte qu'en raison d'un manque de statistiques fiables, le nouveau calcul ne pouvait pas tenir compte de ces éléments, alors que les frais sont bel et bien présents ! M. Nicolas Hassler profite de la présence de M. Sébastien Frossard, Député et Citoyen de notre commune, pour le sensibiliser à cette problématique, lorsqu'il aura à se prononcer sur cette nouvelle péréquation financière.

Pour résumer, le plan financier est un outil à disposition du Conseil communal, de la Commission financière et de l'assemblée communale, afin de pouvoir se projeter dans l'avenir.

Comportant bon nombre d'inconnues, il doit être établi au minimum une fois par année et réactualisé à chaque fois que cela est nécessaire. Il permet de mettre en évidence l'évolution présumée de la situation financière et le cas échéant de prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir un certain équilibre.

M. Nicolas Hassler se tient à la disposition de tous les citoyens pour tous compléments d'informations, soit directement, soit plus tard, en fonction de la complexité de leurs questions.

6. Réception des citoyens nés en 1997

23 jeunes citoyens de la commune sont nés en 1998. 5 d'entre eux se sont excusés pour leur première assemblée communale et 11 étaient présents. M. le Syndic leur souhaite la bienvenue dans le monde politique et les félicite de leur présence. Pour l'occasion, le Conseil leur remet à chacun la trilogie de La Suisse illustrée par Mix et Remix.

7. Divers

Aujourd'hui, 06 décembre, c'est la St-Nicolas. Il n'a pas pu se déplacer mais a laissé, par l'intermédiaire de La Lisière, quelques douceurs. Chacun est invité à se servir avant de partir.

Prochaine assemblée communale : 02 mai 2017

La parole est donnée à l'assemblée

M. Michel Fahrni : Où en est le projet d'agrandissement du Foyer St-Joseph ?

Mme Marie-Claude Descloux : Nous avons rencontré le Préfet à ce sujet. Il s'est engagé à rendre réponse début janvier afin de savoir si le projet d'agrandissement pouvait être intégré dans le projet d'accompagnement de la personne âgée au niveau du district.

M. Jean-Marc Piguet : la Loi Senior + a été votée il y a deux ans et entrera en fonction en janvier 2017. Elle est en train d'être mise en place et la commune a émis le souhait d'être intégrée à ce réseau afin d'en bénéficier. Une décision sera donc prise en 2017 et un budget d'investissement voté en ce sens.

M. Sébastien Frossard : J'ai été interpellé lors de cette assemblée par Monsieur le vice-Syndic et je rappelle que je me tiens à disposition du Conseil communal et des citoyens, à la veille d'une votation ou en tout temps. En 10 ans de Grand Conseil, je n'ai encore jamais été sollicité.

M. Nicolas Hassler : C'est justement en ce sens que nous avons pensé à vous solliciter.



COMMUNE DE SALES

1625 SALES

M. Marc Descloux : Par rapport au Foyer St-Joseph, qu'en est-il du projet de changement de chauffage ?
Mme Marie-Claude Descloux : Ce dossier est forcément lié au projet d'agrandissement du futur bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h03 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

La secrétaire